

Feuillelet parents-enfants pour Chabbath

édité par  Torah-Box.com

Chemini

1

LA PARACHA

A

DVAR TORAH

Avoir de vrais amis...

Lors de l'inauguration du Michkan, Nadav et Avihou eurent séparément la même initiative, celle d'offrir des encens à Hachem. Mais cet acte n'avait pas été ordonné ni par Hachem ni par Moché. Ainsi, un feu sortit de devant Hachem et les dévora...

D'après toi :

• Pourquoi ont-ils été punis ?

> On leur reproche de ne pas avoir pris conseil ni auprès de Moché ni auprès de leur maître, ni même de s'être concertés (entre eux) avant d'agir. Rav Berel Soloveitchik demande "Je comprends qu'ils auraient dû soumettre leur projet à Moché, mais pourquoi devaient-ils se concerter, alors qu'ils avaient eu la même idée ? Cela n'aurait rien changé !

D'après toi :

• Faut-il toujours demander conseil avant d'entreprendre quelque chose ? A son frère également ?

> Rav Soloveitchik répond : "Même lorsqu'on ne voit pas qu'on se conduit mal, si l'autre fait la même chose, on le remarquera chez l'autre". La

Guémara affirme "Adam Karov Etsel Atsmo" un homme est comme un proche pour lui-même et de ce fait, ne peut pas témoigner sur lui-même. S'ils avaient discuté entre eux, ils auraient probablement vu leurs erreurs.

Rabbénu Yona nous dit qu'il est important d'avoir un ami, qui va être comme un miroir, comme il est dit dans Pirké Avot "Kné Lékhá 'Haver" "Acquiesce-toi un ami". Une mauvaise action ne pouvant être commise que si la personne est aveuglée par ses intérêts secondaires ; c'est pourquoi, il est donc nécessaire pour vérifier nos actions d'en discuter avec quelqu'un, comme son Rav, ses parents, son frère, ou un bon ami.

D'après toi :

- As-tu remarqué les fois où tu as agi de façon pas très honnête ?
- As-tu évité une fois, grâce à quelqu'un, de faire une bêtise ?

B

LA QUESTION DU REBBE

"...Ne rendez pas vos âmes dégoûtantes ...". Nos maîtres disent que cela concerne celui qui se retient d'aller aux toilettes, alors qu'il en ressent le besoin...

Ya'akov roulait en voiture depuis un bon moment. Soudain, il ressentit un besoin pressant d'aller aux toilettes. Il s'arrêta devant un restaurant non Cachère. Il offrait même des aliments interdits, et avait la pancarte "ouvert le Chabbat"...

Il se demanda alors : "si c'est comme ça, est-ce que je dois faire Bédikat 'Hamets même dans la cour, car les oiseaux ne mangent pas mon 'Hamets?"

D'après vous :

• Ya'akov a-t'il le droit de rentrer aux toilettes du restaurant et risquer de faire un 'Hilloul Hachem (conduite irrespectueuse envers D.) ou doit-il transgresser "...Ne rendez pas vos âmes dégoûtantes ..." en se retenant encore d'aller aux toilettes ?

La réponse de Rav Zilberstein :

> Le Rav Kanievsky a répondu ainsi : "Celui qui a besoin d'aller aux toilettes, est autorisé à entrer dans un tel endroit car il n'a pas le choix et accomplit son devoir de ne pas se retenir. Les passants éventuels qui le verraient, doivent le juger avec indulgence et comprendre qu'il y entre probablement pour une raison permise."



LES AVENTURES DE LA FAMILLE KRAPOK

Tali et Riki sont sorties en promenade. Elles prennent une pause dans le ménage de Pessah. Tali et Riki savent très bien aider leur maman, que ce soit dans le ménage ou en gardant le bébé, elles sont très serviables. Tout en se promenant l'une raconte à l'autre l'avancée des préparatifs de la fête.

C'est alors qu'elles décident de s'asseoir sur un banc.

- J'ai trouvé un morceau de pain dans les jouets de mon

frère Natty ! Raconte Tali. Tu t'imagines si je n'avais pas nettoyé on aurait pu le trouver pendant Pessah !
- Ouf , on a eu chaud sur ce coup là lui dit Riki. Heureusement que tu as fait ça sérieusement !

Soudain elles aperçoivent une vieille dame chargée de plein de sacs de courses essayant de monter les escaliers qui mènent à son immeuble.

A

PARTICIPEZ À L'HISTOIRE

- Quelle idée leur vient à l'esprit ? Qu'aurais-tu fait à leur place ?

L'HISTOIRE CONTINUE

Tali et riki se lèvent d'un bond et se dirigent vers la vieille dame pour l'aider à monter les courses jusqu'à sa maison. La vieille dame est alors soulagée !

- Merci les enfants, dit-elle. C'est tellement gentil de votre part... attendez ne partez pas je vais vous donner une sucrerie. La dame sort de sa poche deux bonbons à la fraise et les tend aux filles qui s'empressent de la remercier.

Tali et Riki redescendent les escaliers et retournent

s'asseoir sur le banc.

- Il a l'air bon ce bonbon je ne l'ai jamais vu.
- Moi non plus je ne le connais pas.
- Oh mais regarde, s'exclame Tali, il n'y a pas de tampon sur le bonbon !
- Quoi ! dit Riki. Mais ça veut dire qu'il n'est pas Cachère !
- S'il n'est pas Cachère alors on ne peut pas le manger !
- Mais il a l'air tellement bon, dit Riki.

B

POUR RÉFLÉCHIR

- Vont-elles manger le bonbon? Est-ce qu'elles ont eu raison d'accepter le bonbon ?

L'HISTOIRE RE-CONTINUE

Après réflexion Tali dit à Riki :

- C'est interdit de manger un bonbon pas Cachère même si il a l'air très bon.
 - Oui tu as raison lui dit Riki mais alors qu'est-ce qu'on fait avec ?
 - Viens on va aller jeter à la poubelle.
- Les filles se dirigent vers la poubelle et jettent les bonbons à la fraise.
- Tu sais dit Riki cela me rappelle justement la Paracha de la semaine

C

LE RAPPORT AVEC LA PARACHA

- Quel est le rapport avec notre histoire est la Paracha de Chémini ?

D

FIN

Riki raconte :

La Mora nous a raconté que dans cette Paracha on apprend tous les aliments cachères, ce qu'on a le droit de manger et ce qu'on a pas le droit ! Nous aussi on a fait attention à cela Barouh Hashem.



A ABCDAIRE

• Les réponses aux questions commencent par la lettre d'entête.

M

- Qui a parlé aux bné Israël des lois de Cachèroute ?
- > **M**oshé

N

- Pour qu'un poisson soit cachère, que doit-il avoir à part des écailles ?
- > Des **N**ageoires

O

- Est-ce que le saumon est un poisson cachère ?
- > **O**ui

P

- Quelle sorte d'animal est cachère s'il a des écailles et des nageoires ?
- > Les **P**oissons

Q

- Pour qu'une sauterelle soit cachère combien d'ailes doit elle avoir ?
- > **Q**uatre

R

- Cite l'un des signes d'un animal cachère ?
- > Il doit **R**uminer

S

- Cite l'un des signes d'un animal cachère
- > Il doit avoir les **S**abots fendu

T

- Où est écrit la liste des oiseaux cachères ?
- > Dans la **T**orah

B

LE QUIZZ HALAKHIQUE

- **Devine les Halakhot qui se cachent dans les phrases :** (Thèmes : Le matin, le lavage des mains et la conduite appropriée aux toilettes)

Silence ! On ne parle pas ici !

- > *On ne parle pas aux toilettes, ça renforce l'impureté.*

Ne te rends pas dégoûtant !

- > *Celui qui se retient d'aller aux toilettes souille sa Néchama (son âme).*

Ici n'y pense même pas !

- > *On ne pense pas à des paroles de Torah aux toilettes*

C'est pas parce que tu appuie dessus qu'il peut se promener sans protection ?!

- > *Il est interdit de marcher 2 mètres pieds-nus sur un endroit non carrelé.*

C'est pas toujours avec le plombier qu'on parle, quand des tuyaux s'ouvrent !

- > *On récite "Acher Yatsar" quand on va aux toilettes (la prière où l'on remercie Hachem de veiller au bon fonctionnement des tuyaux de notre corps).*

Tu grattes, tu mouilles !

- > *Si tu touches les endroits couverts tu fais Nétilat*

- **Dans quels cas fait-on Nétilat ?** Citez les cas les plus fréquents!

Quand on se lève de son lit.

Quand on sort des toilettes ou de son bain.

Quand on se coupe les ongles.

Quand on se coupe les cheveux.

Quand on touche ses chaussures.

Quand on touche ses pieds.

Quand on gratte son cuir chevelu.

Quand on marche entre les morts (ou va au cimetière).

Quand on touche un mort.

Quand on touche un poux (même vivant) ou épouille ses vêtements.

Quand on touche les endroits généralement couverts de son corps.

Commandez un livret sur www.torah-box.com/livres

*Rabbi Yéhouda Hanassi***A** QUEL ÉTAIT SON STATUT ?

1. Tana
2. Rishon
3. Amora

B QUI ÉTAIT SON PÈRE ?

1. Rabbane Chimon ben Gamiel
2. Rabbi Chimon ben Zakai
3. Hillel Hazaken

C OU EST-IL ENTERRÉ ?

1. Bet Lé'hem
2. Bet Chéarim
3. Béèr Chéva

Rabbi Yehouda Hanassi fut le plus grand des Tanaim de la cinquième génération, le président du Sanhédrine et l'auteur de la Michna. Il est aussi appelé Rabbi et Rabbénou Hakadoch. Il est le fils de Rabban Chimon ben Gamliel et vient de la famille de Hillel Hazaken.

Il apprit la Torah par les cinq élèves de Rabbi Akiva : Rabbi Chimon bar Yohai, Rabbi Elazar, Rabbi Yossi, Rabbi Yehouda et Rabbi Méir.

Il fut enterré à Bet Chéarim.

L'empereur Antonin demanda un jour à Rabbi Yéhouda de lui faire goûter le repas de Chabbath. Le Chabbath suivant Rabbi lui apporta un repas froid (à l'époque il n'y avait pas de plaque chauffante électrique). Antonin s'étonna et lui demanda pourquoi il lui avait amené le repas froid, Rabbi lui expliqua que Chabbath il est interdit d'allumer du feu et donc qu'il ne pouvait pas réchauffer le repas. L'empereur trouva le repas très très bon. Une autre fois Rabbi lui apporta un repas chaud dans la semaine mais Antonin lui dit « Il manque un ingrédient, il n'est pas aussi bon que la dernière fois » Rabbi Yéhouda Hanassi lui expliqua qu'il manquait « l'épice du Chabbath ». C'est elle qui donne un goût délicieux même si le repas est froid.

D QUESTION À DÉBAT

- *Les repas de Chabbath ont-ils un meilleur goût chez toi aussi ?*

Envoyez-nous vos commentaires sur www.torah-box.com/shabatik

Shabatik est une publication hebdomadaire éditée par l'association Torah-Box

Textes : Yémima Guedj - Esther Bitton | Responsable : Rav Michael Allouche